



Département de l'Oise  
Arrondissement de Clermont  
Commune de Mouy

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL MUNICIPAL  
DU  
06 MARS 2023**

**OBJET : Débat d'orientation budgétaire 2023**

L'an deux mil vingt et trois,  
le six mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence Monsieur Philippe MAUGER, Maire,

**Etaient présents :**

Monsieur MAUGER, Madame BRETON, Monsieur HAUTDEBOURG (arrivé à 19h10), Madame SEBIH, Monsieur BRUVIER, Madame CORFMAT, Monsieur TERRIER, Monsieur BARRIER, Madame LACROIX, Madame BERIAULT, Madame PLESSIER, Monsieur LAMAAZI (arrivé à 19h34); Madame CROS, Monsieur DERUEM, Madame POULENARD, Monsieur MEUCCI, Monsieur LTEIF, Madame AFFDAL-PUTFIN, Madame FERRER.

**Etaient absents :**

Monsieur NÉRIN, absent excusé donne pouvoir à Monsieur TERRIER.  
Madame MOREL, absente excusée donne pouvoir à Monsieur Le Maire.  
Monsieur KANOUTÉ, absent excusé donne pouvoir à Monsieur OULD AHMED TALEB.  
Monsieur LOUIS ; absent excusé donne pouvoir à Madame BRETON.  
Monsieur GUETROT, absent excusé donne pouvoir à Madame PLESSIER.  
Monsieur VERCOUTRE, absent excusé donne pouvoir à Monsieur LAMAAZI.  
Monsieur COSSON ; absent excusé donne pouvoir à Madame CROS.

Madame LENOIR, absente.  
Monsieur CORTÈS, absent.

Madame Monique PLESSIER est désignée secrétaire de séance.

## Le Conseil,

**Considérant** l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et l'article 107 de la loi NOTRe du 7 août 2015,

**Considérant** que « *dans les communes de 3 500 habitants et plus, le Maire présente au Conseil Municipal, dans un délai de deux mois précédent l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.* »,

**Considérant** que ce rapport doit donner lieu à un débat au Conseil Municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur.

**Considérant** le rapport sur les orientations budgétaires de la commune annexé à la convocation du Conseil Municipal et sa présentation en séance,

**Considérant** qu'il sera pris acte du débat par une délibération spécifique,

**Il est proposé au Conseil Municipal d'acter qu'un débat sur les orientations budgétaires s'est tenu lors de la séance du 06 mars 2023.**

## Délibère

**Article 1 :** Prend acte qu'un débat sur les orientations budgétaires s'est tenu lors de la séance du 06 mars 2023.

**Article 2 :** Ampliation de la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète de l'Oise, à Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie de Mouy, à Madame le Receveur Municipale de la Ville de Mouy, pour exécution, et publiée conformément à la législation et la réglementation en vigueur.

Date de convocation : 27/02/2023

Secrétaire de séance  
Mme Monique PLESSIER

N° : 15/23

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de membres présents ou représentés : 27

Nombre de membres absents : 2



Philippe MAUGER  
Vice-président du Pays du Clermontois